

L'Essentiel

Séance Publique

18 mai 2018

TRAVAUX - AMÉNAGEMENT - TERRITOIRE – SÉCURITÉ

Rapporteur : Thierry Lagneau

Programme d'aide à la voirie communale et intercommunale 2018 - 1^{ère} répartition : 232 515,91 euros

Ce programme pluriannuel d'Aide à la Voirie Communale et Intercommunale est destiné aux collectivités de moins de 2 500 habitants.

Sur ces bases, ce sont ainsi dix communes qui sont concernées par cette 1^{ère} répartition.

[En savoir plus](#)

Révision du Fonds Départemental d'Intervention pour l'Environnement (FDIE) en Fonds Départemental d'Amélioration du Cadre de Vie (FDACV)

Le FDIE, mis en place par le Département en 1976, a fait l'objet de révision ou modification en 1995 et 2007. En dernier lieu, le volet «patrimoine» du FDIE a été intégré dans le dispositif global en faveur du patrimoine, en 2017.

D'autre part, au travers de sa stratégie Vaucluse 2025-2040, le Conseil départemental s'est fixé comme ambition d'accompagner un développement fondé sur l'identité du Vaucluse et de soutenir la structuration de territoires de proximité, en confortant, notamment, un maillage urbain équilibré.

En parallèle, le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), qui est en cours de finalisation, sera l'un des cadres de référence de l'action départementale sur ces sujets. Il vise notamment à organiser le maintien et le renouvellement des services de proximité dans les territoires fragilisés.

Aussi, au vu de l'ensemble de ces éléments, l'Assemblée départementale a décidé de réviser le règlement départemental relatif aux autres volets du FDIE (aménagement paysagers, opérations bénévoles et ravalements de façades) et de lui donner une nouvelle dénomination.

Ce dispositif rénové a pour objectifs de contribuer au renforcement du «vivre ensemble», valoriser l'artisanat, les commerces et les services de proximité, et enfin, développer l'attractivité touristique. Il porte, notamment, sur la création, la réhabilitation et la valorisation d'espaces publics dans les centres bourgs et les villages de moins de 5000 habitants.

Il est composé de trois volets :

- **«opérations d'aménagement de centres bourgs»**, avec l'introduction de la prise en compte des missions de maîtrise d'oeuvre qualitative pour la réalisation de ces opérations,
- **«opérations bénévoles»** reconduit sur les mêmes bases,
- **«opérations de ravalement de façades»**, légèrement modifié, afin de permettre aux collectivités de renouveler leur demande de subvention au terme de 3 ans, au lieu des 5 ans fixés actuellement.



18 mai 2018

Convention d'objectifs 2018-2020 entre l'AURAV et le Conseil départemental de Vaucluse et programme de travail 2018 : 90 000 euros

Depuis 2004, le Département de Vaucluse a décidé d'adhérer à l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Avignonnaise (AURA).

Cette nouvelle convention d'objectifs liant l'AURAV au Conseil départemental pour la période 2018-2020 va permettre à la fois de poursuivre des projets pour lesquels l'intervention de l'AURAV constitue une plus-value, d'introduire de nouveaux projets répondant à des politiques publiques menées par le Conseil départemental de Vaucluse et de contribuer notamment à la mise en œuvre de la stratégie Vaucluse 2025-2040.

TOURISME - COMMUNICATION - MARKETING TERRITORIAL

Rapporteur : Pierre Gonzalvez

Convention 2018 entre Vaucluse Provence Attractivité et le Département de Vaucluse : 2 906 000 euros



Conformément à sa stratégie «Vaucluse 2025-2040», le Conseil départemental s'engage à structurer le tourisme en tant que filière forte et à refonder une gouvernance partenariale en accompagnant les stratégies de proximité.

L'Agence Vaucluse Provence Attractivité (VPA), créée par le Conseil départemental en 2016, a pour objet de contribuer à la promotion et à l'attractivité du Vaucluse, notamment sur le plan touristique.

Réunissant parmi ses membres, la Région, le Conseil départemental, les EPCI, les chambres consulaires et des représentants des professionnels du développement et du tourisme, VPA constitue un solide appui d'ingénierie mutualisée au niveau départemental.

Le programme d'actions 2018 approuvé par son Conseil d'administration le 18 avril 2018 concourt à la mise en œuvre des démarches locales en faveur de l'attractivité et du développement en lien avec la Région et les EPCI selon les axes suivants :

- Développer la connaissance et accompagner le développement des territoires ;
- Accélérer la création de valeur ajoutée sur les territoires ;
- Accroître le rayonnement international de la destination Vaucluse en France et à l'international.

Pour la bonne réalisation de ce plan d'actions 2018, le Conseil départemental dans le cadre d'une convention soutient financièrement Vaucluse Provence Attractivité.

ÉDUCATION - SPORTS - VIE ASSOCIATIVE ET TRANSPORTS

Rapporteur : Dominique Santoni

Répartition des aides 2018 sur le secteur de l'éducation populaire (2^{ème} répartition) : 61 500 euros

Le Conseil départemental soutient et développe les actions pédagogiques et citoyennes sur son territoire autour de quatre orientations :

- la mise en place de parcours d'engagement au sein des associations,
- la valorisation de la citoyenneté et de la citoyenneté européenne,
- l'éducation à l'environnement et au développement durable,
- la promotion et l'éducation à la laïcité et aux valeurs de la république.

[En savoir plus](#)

Répartition des aides 2018 sur le secteur du sport (2^{ème} Répartition) : 89 250 euros

Le Conseil départemental encourage le développement et la structuration de l'offre sportive autour de six grandes orientations : le sport pour tous, le sport scolaire, le sport compétition, le sport citoyen, le sport vecteur d'équité des territoires et le sport nature.

[En savoir plus](#)

18 mai 2018

SOLIDARITÉ – HANDICAP

Rapporteur : Suzanne Bouchet

Subventions - politique publique autonomie - année 2018 : 86 900 euros

Le Conseil départemental apporte son soutien financier aux associations qui favorisent l'aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, pour la mise en oeuvre de projets spécifiques ou de programme d'activité générale. Les objectifs des actions en cohérence avec le schéma départemental de l'autonomie 2017-2022.

[En savoir plus](#)

Subvention politique publique de soutien à la fonction parentalité - année 2018 : 29 230 euros

Dans le domaine de l'Enfance et de la Famille, le Conseil départemental apporte un soutien financier à des partenaires publics et des associations pour la mise en oeuvre de projets d'actions de soutien à la fonction parental.

[En savoir plus](#)

Subventions - politique publique de la santé année 2018 : 358 067 euros

Chaque année, le Conseil départemental apporte son soutien financier aux diverses associations œuvrant dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé des Vauclusiens.



[En savoir plus](#)

Programmation subventions DAS - année 2018 : 170 500 euros

Dans le cadre de sa politique sociale, le Conseil départemental apporte son soutien aux organismes qui réalisent des projets spécifiques ou un programme d'activité générale, répondant aux grands objectifs poursuivis par la collectivité (accueil, accompagnement, assistance, promotion de l'insertion sociale, accès aux droits...)

[En savoir plus](#)

Subventions - enfance famille - aide sociale à l'enfance - année 2018 : 109 000 euros

Le Conseil départemental apporte un soutien financier aux associations au titre de la politique de prévention et de protection de l'enfance pour la mise en oeuvre de leur programme d'activité générale ou de projets spécifiques.

[En savoir plus](#)

Subvention au service d'aide et d'accompagnement à domicile «Présence à Domicile» visant une démarche de contractualisation CPOM : 190 043 euros

Le Conseil départemental s'est engagé dans la mise en place de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) à titre expérimental auprès de Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) répondant aux critères fixés par la collectivité.

Cette démarche s'est traduite par la candidature du Conseil départemental au fonds d'appui lancé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Cette expérimentation permet celui-ci de bénéficier de crédits fléchés permettant d'amorcer une démarche de revalorisation du coût horaire en matière d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) versé aux prestataires concernés et de soutien aux bonnes pratiques.

Par délibération n° 2017-203, l'Assemblée départementale autorisait le Président à verser une subvention venant compenser le délai de mise en oeuvre de la convention CNSA relative au fonds d'appui, qui correspond aux délais de signature de ladite convention et d'élaboration des CPOM avec les SAAD concernés.

Le jugement arrêtant le plan de sauvegarde du SAAD «Présence à Domicile» prononcé par le TGI le 27 mars 2018, lui permet d'intégrer la démarche CPOM en répondant à l'ensemble des critères d'inclusion.

Impact financier et programmation des établissements sociaux et médico-sociaux de l'aide sociale à l'enfance dans le cadre de la campagne de tarification 2018 : 49 456 475 euros

Le Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que le Conseil départemental doit délibérer sur l'évolution de ses dépenses pour les tarifs fixés par son Président en ce qui concerne les 19 établissements et services sociaux et médico-sociaux ainsi que les 12 lieux de vie et d'accueil relevant de sa compétence.

Cette décision permet d'une part, de légitimer l'opposabilité des décisions du Conseil départemental vis-à-vis des dépenses prévisionnelles qui lui sont soumises, et d'autre part, de fixer le point de départ du délai dans lequel doit s'inscrire la procédure de tarification.



CULTURE - CULTURE PROVENÇALE – PATRIMOINE

Rapporteur : Elisabeth Amoros

Subvention Livre et Lecture 2018 2^{ème} tranche : 16 500 euros

Dans le cadre de son nouveau Schéma de Développement de la Lecture, le Conseil départemental et son Service Livre et Lecture a procédé à l'instruction de demandes de subventions émanant d'associations et/ou communes œuvrant dans le domaine du Livre et de la Lecture.

[En savoir plus](#)

Demande de labellisation «premières pages» et financement : 13 700 euros

L'opération «Premières pages» est un dispositif national initié par le ministère de la Culture et de la Communication, rassemblant depuis 2009 des collectivités territoriales, l'Etat et des acteurs du livre et de la petite enfance dans le but de sensibiliser des familles, notamment les plus fragiles et les plus éloignées du livre, à l'importance de la lecture, dès le plus jeune âge.

Après la conduite d'actions en 2016 et 2017, le Département a décidé de proroger ce dispositif, selon les axes ci-dessous :

lutter contre les inégalités sociales et toute forme d'exclusion,

- développer l'offre de lecture existante dans les structures d'accueil de la petite enfance,
- renforcer la sensibilisation et la formation des acteurs de terrain,
- sensibiliser les parents à l'usage du livre et de la lecture auprès des 0-3 ans.

Le Conseil départemental a décidé donc de solliciter à nouveau, le Ministère pour l'obtention de la labellisation de son projet ainsi que l'attribution d'une aide financière à hauteur de 50%, plafonnée à 6000 €.



Création d'une Société Publique Locale «Chorégies d'Orange» : 300 000 euros

Plus ancien festival français (1869), il se déroule chaque été au théâtre antique d'Orange. Malgré son succès populaire et médiatique, l'association des Chorégies d'Orange connaît de graves difficultés financières.

Pour perpétuer cette manifestation, le Conseil départemental a adopté le 30 mars 2018 le principe de la création d'une Société Publique Locale (SPL), société anonyme prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, dont le capital est détenu à 100 % par des collectivités ou groupements de collectivités.

Elle peut être compétente pour réaliser des opérations d'aménagement des opérations de construction, ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général.

La «SPL Chorégies d'Orange» aura comme objet social :

- la mise en oeuvre du festival éponyme selon la tradition des Chorégies instituées à Orange depuis 1869,
- l'organisation autour du site scénique exceptionnel qu'est le théâtre antique d'Orange, durant la période du festival, de toutes manifestations artistiques conformes à la tradition historique,
- la production, la coproduction ou la coréalisation, de toutes manifestations artistiques conformes à cette tradition,
- la mise en place d'actions pédagogiques visant à faire découvrir l'art lyrique, la musique et de manière plus générale le spectacle vivant,
- le développement de la notoriété du festival sur l'ensemble du territoire national et international,
- la recherche de mécénats privés et la conclusion de partenariats avec des organismes et/ou entreprises extérieurs dans le respect de la législation en vigueur.

Une fois missionnée, la SPL pourra passer toute convention appropriée, et effectuera toutes opérations, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières nécessaires à la réalisation des projets.

La SPL sera soumise aux dispositions du Code du commerce concernant son fonctionnement en tout point identique à celui d'une société anonyme.

Son capital est fixé à 100 000 euros, somme qui apparaît suffisante pour assurer les premières dépenses, réparti comme suit :

La Région PACA : 50 100 euros (50,1%)

Le Conseil départemental de Vaucluse : 16 500 euros (16,5%)

La ville d'Orange : 33 400 euros (33,4%).